

Rwanda : un complot exécuté par des mercenaires ?

Pierre-André Chanzy

L'Humanité, 20 avril 1994, page 11

La justice belge lance un mandat d'amener contre Georges Ruggiu, accusé d'incitation au meurtre. Une puissance occidentale le protégerait-elle ?

De notre correspondant particulier à Bruxelles

« SI chacun tue son Belge, tout ira bien. » Ces mots terribles, les rapatriés du Rwanda arrivés à Bruxelles les ont encore dans l'oreille. Ce sont ceux prononcés par un certain Georges Ruggiu, au micro de Radio-Mille-Collines, émetteur des extrémistes hutus. Le même Ruggiu expliquait comment entrer dans la maison des Tutsis et comment les tuer. A la machette, avec un gourdin, une lance, un arc, une grenade, un fusil. Il incitait « Interarhmye », les milices, à éliminer les Tutsis jusqu'au dernier pour que, en cas de victoire, le FPR ne trouve plus personne.

Georges Ruggiu habitait à Kigali, dans le camp de la garde présidentielle dont on se souvient qu'elle eut des instructeurs français...

Qui est Ruggiu? Verviétois de trente-six ans, d'origine italienne, devenu belge par option, célibataire, il aurait quitté Liège où il vivait, l'été dernier, à la demande d'amis hutus. Ses parents affirment ignorer où il se

trouve. Selon un industriel belge rapatrié de Kigali, Gérard Liesse, que nous avons interrogé, Ruggiu aurait été évacué dans un Transall par des Français en compagnie de proches du président assassiné, Habyarimana. Serait-il à Paris? La question est posée. Elle demande réponse.

A la requête de Melchior Whatelet, ministre belge de la Justice, une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Liège. Ruggiu faisait déjà l'objet d'un dossier ouvert par le premier substitut de l'auditeur militaire Peraer en mission avec le détachement belge au Rwanda, selon les informations recueillies par René Haquin du « Soir ». Au terme de l'instruction, Georges Ruggiu est appelé à répondre à incitation au meurtre sur base des articles prévus à cet effet par le Code pénal.

Le cas Ruggiu pose en outre le fond du problème : « Qui et pourquoi a-t-on tué l'ancien président du Rwanda? »

C'est Ruggiu, toujours lui, qui au micro de Radio-Mille-Collines, inlassablement, a répété que l'avion présidentiel avait été abattu par les Belges. Comme l'indique « le Soir », cette accusation lancée par Radio-Mille-Collines, rebaptisée « Radio-Mille-Mensonges », est considérée comme liée

directement au meurtre des dix paras belges. Plusieurs observateurs estiment qu'il y a eu complot. La thèse a été reprise par Willy Claes, ministre belge des Affaires étrangères : « Il est remarquable, a-t-il dit, que dans un pays qui n'est pas des mieux organisés, comme le Rwanda, toutes les voies d'accès à l'aéroport aient été bouclées dans les dix minutes après l'attentat contre l'avion de Habyarimana et que les massacres aient commencé jusqu'à 100 kilomètres de Kigali une heure plus tard à peine. On aurait dit la phase numéro un d'un plan soigneusement préparé. »

Selon Simone Reumont, de la RTBF (Radio-Télévision belge de langue française), qui se trouvait avec les paras à Kigali, les FAR (Forces armées rwandaises) ne disposaient ni du matériel ni du professionnalisme pour abattre l'avion présidentiel. Elles auraient bénéficié de l'appui d'« un pays

étranger ». Chacun s'abstient de le citer.

L'auditeur général près la cour militaire Fritz Gorlé a fermement fait savoir au gouvernement belge qu'il se doit d'exiger des Nations unies « des mesures pour provoquer la mise en jugement des responsables de nos casques bleus ».

On veut croire, en Belgique, que ces propos ne demeureront pas lettre morte. Plusieurs des paras belges revenus de Kigali ont dit leur écoeurement d'avoir eu à demeurer l'arme au pied devant les massacres. Ils ont lacéré et brûlé leur béret bleu, symbole, à leurs yeux, de la paralysie de l'ONU...

Selon des informations dignes de foi, Georges Ruggiu aurait été localisé dans un hôtel parisien. Le ministre belge de la Justice étudie les bases possibles d'une inculpation pouvant déboucher sur l'extradition de l'intéressé.